CTE – 015M
C.P. – Enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre

Joël Marquis

Conseiller en Écologie et en Environnement

Les enjeux de recyclage et de valorisation

Locale du verre

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

La commission des transports et de l'environnement

EN L'HOTEL DU PARLEMENT DE QUÉBEC

HOTEL DU PARLEMENT DE QUÉBEC

Mai 2019

C. JOËL MARQUIS, 2019

TABLE DES MATIÈRES

Réduction des émissions de gaz à effets de serre……p.4

Réduction de l'enfouissement des matières résiduelles ……p.4

Notion de source……..p.5

L'élargissement de la consigne……p.6

L'importance de la notion de volume……p.6

La verrerie de laboratoire……p.7

Consigner la verrerie de laboratoire……p.8

Valorisation locale……p.9

Les enjeux……p.11

La consigne……p.11

L'espace de rangement……..p.12

Les machines gobeuses ……p.12

Le verre à l'œil nu……p.14

Le verre invisible à l'œil nu……p.15

La consigne et les spécificités du verre ……p.15

La micronisation……p.15

Le Bureau des Normes du Québec (le BNQ)……p.16

L'élargissement de la consigne aux contenants de verre de la SAQ et d'avantage…….p.17

Les enjeux psycho sociaux de l'élargissement la consigne……p.19

La Coop des Valoristes de Montréal……p.20

Matane Le lundi, 13 mai 2019

Madame Ghazal Ruba, Députée de Mercier

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopieur : 418 643-0248

Courriel : cte@assnat.qc.ca

OBJET : Mandat d'initiative - Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre

Madame La Députée,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Bonjour,

Je suis actif depuis 25 ans sur le sujet de la gestion des matières résiduelles. J'Ai participé à une Commission des Transport sur l'Environnement en 2008; à l'invitation de Monsieur Jeannot richard (Recyc-Québec); un BAPE sur l'arrivée des éoliennes en Gaspésie; un autre sur l'établissement d'un Lieu d'enfouissement technique à Matane en 2003; et tout dernièrement une audience du BAPE sur l'agrandissement du dépôt de sédimentation de la Minière Arcelor Mittal à Fermont. Des mémoires qui sont toujours accessibles à la Bibliothèques Nationale ou sur Internet. D'un point de vue académique, je suis un Technicien de laboratoire, un Conseiller en Écologie et en Environnement, j'ai aussi un Certificat en Science de L'Environnement (TÉLUQ)

Lorsque que l'on veut s'interroger sur des enjeux en regard du recyclage et de la valorisation –Des termes liés au sujet de l'environnement, de la gestion des matières résiduelles- nous devons indéniablement nous référer à des objectifs poursuivis par nos instances gouvernementales liées à la protection de l'environnement. Ces objectifs se définissent ainsi :

- La réduction des émissions de gaz à effets de serre;
- La réduction de l'enfouissement des matières résiduelles;
- La réduction de la consommation à la source;

Réduction des émissions de gaz à effets de serre

Lorsque l'on évoque l'aspect de la *réduction des émissions de gaz à effets de serre*(GES), nous devons, en plus des tuyaux d'échappement des voitures, être en mesure d'évoquer aussi, la part de (GES) émise par les industries (Leurs équipements fixes comme celles mobiles). En regard du sujet de ce mandat d'initiative sur le verre, c'est aux (GES) émis par l'industrie qui extrait du sol la silice –le constituant de base du verre- qu'il faudra penser s'adresser.

- Sommes-nous prêt à évoquer cet aspect?
- Que répondre à ces mineurs qui hurleront : « Nos emplois! »

Cette réponse à offrir, je vous l'inscrit ici : « À la vitesse ou s'installe l'automatisation de la machinerie de chantier, ce n'est pas uniquement à la diminution de la demande de la matière première qu'est la silice, que vous mineurs devriez vous inquiéter! »

Réduction de l'enfouissement des matières résiduelles

L'aspect de *La réduction de l'enfouissement des matières résiduelles* se traduit que par un seul terme, *recyclage*. Le terme réduction par sa définition l'expose très bien diminuer le volume de matières résiduelles à enfouir. Dans le présent cas de cette initiative, il est question du verre. Les tenants de la micronisation du verre évoquent comme usage pour le verre réduit à la taille du millième de millimètre :

- le remblai de canalisation de drainage;
- Son addition au béton (antidérapant, béton plus léger etc.);
- Le sablage au jet de sable;
- L'art décoratif;

Bien sure le verre n'est pas enfoui dans un site d'enfouissement conventionnel, mais il n'a pas été non plus recyclé. On a caché le verre, on l'a dissimulé, on l'a soustrait des standards qui au départ en faisait une matière résiduelle. Je serai fort surpris de savoir que les entreprises de sablage au sable le verre, récupèrent sur le sol le sable de verre pour le réinjecter dans l'outil de projection. On ne l'a tellement pas recyclé que l'on devra extraire du sol des tonnes de silice pour répondre à la demande en silice pour produire, du verre! Pourtant l'un des objectifs de notre Gouvernement, n'est il pas de *réduire notre consommation à la source.*

Notion de source

Avons-nous statué(es) sur la position exacte de cette notion de source? À quoi ou à qui se limite cet objectif de réduction de la consommation à la source? Visons-nous une réduction de la consommation à la source, au niveau des consommateurs? Sommes-nous prêt à évoquer une réduction de la consommation à la source, directement chez les exploitants de cette matière première exploitée? Dans le cas de cette présente initiative il est question de ce sable que l'on nomme ***la silice***, utilisé pour produire le verre.

Tel qu'il est occasionnellement évoqué dans le cas des énergies fossiles (le pétrole) lorsque l'on parle de la réduction à la source, on parle de diminuer notre dépendance au pétrole. Alors sommes-nous prêt à diminuer notre dépendance à la silice vierge en recyclant le verre post consommation, la silice? Au fait le verre, la silice, de quoi est-ce que l'on parle là? Il en sera plus longuement question dans le paragraphe sur les spécificités du verre.

L'élargissement de la consigne

Ce mandat d'initiative sur le verre m'amène à vous parler de l'élargissement de la consigne au delà de vos attentes, au-delà des contenants de verre de la Société des Alcools du Québec (SAQ) dont le but serait de voir augmenter les volumes de verre à *récupéré à recycler* à offrir sur le marché. Des volumes augmentés, identifiés aux différentes spécificités de la silice et du verre actuellement connu :

- Types de verre existant (Verre plat et verre rond);
- Types de couleurs existantes du verre (brun, clair, vert etc.);
- Types de silice existantes (cristalline, amorphe, silicates)

Cet important aspect de volume pour le marché, m'amène à vous évoquer l'existence de la verrerie des laboratoires analytiques.

L'importance de la notion de volume

Cette notion de grandeur de volume est ce qui permet, de par des ententes de fiscalités, le transport du verre, tant prisé par la fonderie Owens Illinois, de son récupérateur au Nouveau-Brunswick vers sa fonderie de Montréal. La notion de volume (voir, paragraphe : valorisation locale, p.10)

Cette notion de l''importance du volume que l'on évite de vouloir s'évoquer, permet à cette autre notion de l'économie circulaire de prendre du galon. Puisque à son corps défendant –l'économie circulaire- on évoque les couts élevés du transport de tout ce verre récupéré en région éloigné à recycler vers les grand centres, bonifié par le fais qu'il n'existe au Québec aucune facilité financières actives par rapport au transport du verre en direction des recycleurs, tel qu'il en existe au Nouveau-Brunswick.

La verrerie de laboratoire

Présentement, en ce qui concerne la verrerie des laboratoires, elle est détruite sur place et elle prend ensuite le chemin des sites d'enfouissement après avoir été stérilisées à l'autoclave. Le tout justifié par l'utilisation des produits chimiques et des acides, qui ont été en contact avec ces mêmes récipients de verre. Cette même étape, qui est appelé étape de décontamination, peut aussi être opéré par ce qu'on appelle des entreprises spécialisés dans la décontamination de verre souillés, contaminés.

A titre personnel, Mesdames, Messieurs les Commissaires, je peux vous affirmer que ces dites procédures de décontamination se résument bien souvent à du broyage de verre, scellé dans des barils et balancés dans un Lieu d'Enfouissement Technique(LET) là ou les contraintes environnementales sont moins rigoureuses.

Dans ce sens, il existe toute sorte de stratagèmes qui commencent par le fait que ces entreprises de décontamination ou transporteurs de matières souillées s'établissent de part et d'autre d'une quelconque frontière et jonglent ainsi avec les avantages de chacune des deux Instances gouvernementales pour faire leurs sales boulots.

Des chapitres de réglementations sur la façon de se départir d'une verrerie contaminée, souillées par des produits chimiques vous seront étalés au grand jour pour vous convaincre que cela doit se faire ainsi.

Selon moi, dans les circonstances ou ces contenants de verre étaient récupérés sous sa forme de verre sans contaminants (plastiques, papiers carton métaux etc.) et dirigés vers des fonderies de verre, la chaleur de ces dernières suffirait sûrement pour effacer toutes traces de quelconques gouttes d'acide ou de base aqueuses qui seraient demeurées dans cette verrerie de laboratoire.

En ce qui concerne les risques d'accidents pour l'être humain qui aurait à manipuler tout cette verrerie, advenant l'application d'une consigne sur cette même verrerie de laboratoire, je suis en mesure de vous dire que sa manipulation par un être humain ne sera pas plus à risque d'accident que celui qui manipule cette même verrerie pour l'envoyer à l'enfouissement.

Cette verrerie de laboratoire répond à des spécificités du verre de la silice très précises. C'est d'ailleurs ce qui explique les différentes formes d'alliages de verre, qui existent dans la verrerie d'un laboratoire et qui en fait toute sa richesse et son importance à être valorisé par ***sa consignation, sa récupération et son recyclage***.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Verrerie_de_laboratoire

Consigner la verrerie de laboratoire

Je vous l'accorde, appliquer une valeur de consigne sur la verrerie de laboratoire, comment ferez vous ca? Peut-être devrait-il y avoir ici un programme de recherche et développement à effectuer par rapport à l'utilisation par les laboratoires d'une verrerie récupéré et recyclée. Que la valeur de consignation soit créditée sur les achats de verrerie des laboratoires par rapport à ce qu'il pourrait acheter en verrerie neuve. Un genre d'incitatif au même titre que ce qui se fait avec la consigne des contenants actuellement consigné. Il existe une consigne sur les pneus et pourtant il ne se fait aucun recyclage de pneus à pneus, si ce n'est qu'une faible proportion (le noir de carbone). De la même manière pour les batteries de voiture qui sont recyclées.

https://www.auto123.com/fr/actualites/quest-ce-quon-fait-avec-votre-vieille-batterie/51251/

Valorisation locale

Les enjeux de recyclage et de valorisation **locale** du verre. Locale…? Développons un brin sur ce subtil terme. Sous cette notion de locale, j'y perçois l'idéologie de *l'économie circulaire,* actuellement en développement au Québec. Cependant cette nouvelle idéologie n'est pas compatible avec celle que l'on tente d'instaurer depuis des lunes au Québec, soit celle de ***recycler les matières résiduelles!*** Afin qu'une opération de recyclage soit efficace, la notion, *de volume important,* se doit d'être évoquée. Tout comme l'exige les valeurs recueillies par un prospecteur avant d'y établir un plan minier. Pou ma part, j'en déduis, de part le faible volume de verre post consommation produit en région qu'il est dérisoire d'évoquer la valorisation et/ou le recyclage locale du verre en région. On touche ici à un autre aspect de ces enjeux dont il est question, le transport de ce précieux verre en direction d'un recycleur unique (fonderie Owens Illinois à Montréal).

Cette même fonderie profite de facilité financière pour transporter *le verre consigné* du Nouveau-Brunswick, vers ses installations de Montréal. Ces facilitées administratives sont liées à l'importance du kilométrage à couvrir. Cette facilité financière, ne pourrait-elle pas être adaptée au contexte de la province du Québec?

Valorisation locale… Les instances décisionnelles locales sont tout ouïes en regard de l'idéologie de l'économie circulaire car cet aspect leur est d'avantage bénéfique que l'idée de recycler, le verre, ce dont ils ne possèdent point les volumes nécessaires pour en effectuer le recyclage, Du même coup, cela leur évite d'avoir à penser à l'aspect du transport vers un recycleur, ici la fonderie de verre Owens Illinois, à Montréal.

De plus, afin de se justifier dans leur manière de valoriser localement le verre post consommation produit localement, les instances locales évoquent la réduction de leur empreinte carbone. Réduite par rapport aux nombreux camions (GES) qui devraient faire le transport de ce même verre en direction d'un recycleur unique (le volume).

Un autre argument souvent argüé par nos instances décisionnelles locales approuvant cette idéologie d'économie circulaire. Le coût, sans cesse à la hausse, des matériaux de recouvrement –les sablières- utilisés sur les sites d'enfouissements.

Afin d'éviter aux citoyens des hausse de taxes locales, nos instances décisionnelles, locales, plaquent aux regards de ces mêmes citoyens cette facilité de l'économie circulaire et voilà que le verre récupéré en région est maintenant étiqueté à titre de matériaux de recouvrement pour les sites d'enfouissements avec tout le crédit de leurs citoyens.

Cependant, ce verre étendu sur ce site d'enfouissement ne sera jamais recyclé et l'on devra extraire du sol de la silice vierge afin de répondre à la demande en verre. Nos objectifs en regard de la protection de l'environnement sont pourtant :

- La réduction des émissions de gaz à effets de serre;
- La réduction de l'enfouissement des matières résiduelles;
- La réduction de la consommation à la source;

Qu'est ce qu'on fait?

LES ENJEUX

La consigne

La consigne est ce que je perçois de plus louable, à l'image de celle qui s'applique sur les batteries et les pneus neufs des voitures. Dans ce cas de figure le mot d'ordre est :

> Tu vends des pneus et/ou des batteries de voiture donc tu percevras et tu remettras –peut importe la forme- la valeur de la consigne à tes clients (à l'achat).

Pourquoi ce même mot d'ordre ne pourrait-il pas s'appliquer aussi à la consigne du verre?

> Tu vends des contenants de verre, ils sont récupérables et recyclables, ils sont consignés à telle valeur donc tu percevras et tu remettras la valeur de la consigne à tes clients.

Ici, je comprends que je n'ai pas toutes les responsabilités liées à votre Statu(es), mais en contre partie du lobbying, des idées de la micronisation du verre et en vertu des objectifs de notre Gouvernement, *lié à la protection de l'environnement*, c'est dans le sens que moi j'abonde.

Par rapport à la consigne des contenants de verre, c'est une toute autre histoire. Dans un premier temps, il y a ce fait de la consigne du contenu plutôt que le contenant ce qui fait que jusqu'à maintenant, il n'y a que les boissons gazeuse dont la consigne est perçu et remise. Pourtant, certains produits de la Société des Alcools du Québec (SAQ), contiennent des bulles (du CO^2 (du gaz carbonique)) ce qui en fait de par sa définition, une boisson gazeuse! Pourquoi ces contenants de la (SAQ) ne sont-ils pas consignés? Du moins, le contenu si ce n'est pas le contenant! La (SAQ) est-elle à ce point différente des producteurs de boissons gazeuses ou n'est-il pas ici l'une des démonstrations des activités des Lobbyistes.

Quant à l'incitatif réservé aux citoyens, elle passera par la valeur de la consigne que vous attribuerez à chacun de ces contenants de verre consignés. Une valeur de consigne qui pourrait s'orienter sur le principe de l'offre et la demande liée aux diverses spécifications du verre, actuellement peut-être peu connu. (Voir, paragraphe : Le verre à l'œil nu)

L'espace de rangement

Il y a aussi cet aspect de l'espace qui est tant évoqué pour ranger tout cette quantité de contenant consigné n'incluant pas encore tous ceux à venir. Cette aspect m'amène à vous parler des point de dépôt, les Beer Store de l'Ontario, ou encore le modèle des point de dépôts du Nouveau-Brunswick je n'en connais point l'organisation présentement, mais je sais que des Québécois en traversent la frontière pour y recevoir la consigne sur leur bidon de lave glace.

Nous avons eu la capacité d'établir des points de vente pour le Cannabis. Comment se fait-il que pour répondre à la requête d'une génération montante, de notre Gouvernement, de L'Organisation des Nation unis ((ONU (UNEP)) on ne soit pas en mesure de concevoir, au Québec, à l'image de nos provinces limitrophes, des point de dépôts pour nos contenants consignés? Les dollars des Lobbyistes sont t-ils à ce points pesants?

Les machines gobeuses

Québec débloque 15 millions pour moderniser les « gobeuses » | ICI ...

Voilà! Des nouvelles machines gobeuses qui seront encodés pour accepter, dans le futur, les bouteilles d'eau vides lorsque cette partie concernant la consigne des bouteilles d'eau vide sera réglée. Pour l'heure, c'est de la consigne du verre qu'il est question. J'ai eu des contacts personnels avec l'entreprise Tomra, pour ne pas dire la multinationale Tomra, celle qui fournit les gobeuses au Québec.

Tomra est en mesure de fournir des machines gobeuses qui identifient le contenant introduit, au type de la matière dont est conçu le contenant (aluminium, plastiques etc.), tel qu'utilisé en sidérurgie pour mélanger les divers métaux, non-métaux. Le contexte dans lequel j'ai communiqué avec l'entreprise Tomra, était pour savoir si des gobeuses pouvaient être conçues en fonction de chacun des 7 divers types de plastique qui existe. À priori, le plastique clair, celui que l'on appelle dans les centres de tri le **poly(téréphtalate d'éthylène** (le PET), pour vous, Mesdames et Messieurs les Commissaires et bien on parlera de tout ceci :

- La bouteille de shampooing transparente;
- la bouteille de rince bouche claire;
- Le pot de mayonnaise;
- La bouteille d'eau;
- La bouteille de sauce à salade clair;
- Etc.

Afin de se soustraire aux jérémiades de l'Association des Marchands et de possiblement obtenir leurs appui. Afin d'éviter d'avoir à imposer la remise de la consigne, aux marchand vendeur de contenants consigné qui refuse de s'impliquer dans la remise de la consigne (canadian tire, Wal Mart etc.), je propose :

- D'établir au Québec, des points de dépôts, tel qu'il en est dans nos provinces limitrophe;

- De réviser la notion de la consigne, soit de consigner le contenant et non le contenu;

- De soustraire de la gestion de la consigne, les Supermarchés et en retirer les machines gobeuses;

- De planifier le concept des points de dépôts en fonction d'y inclure l'idée de la consignation aux contenants de verre de la (SAQ) afin de soustraire la (SAQ) aux déboires de l'administration d'autant de contenants de verres vides.

- D'introduire, dans les futurs points de dépôts, non pas la nouvelles génération de gobeuse, telle que décrite dans l'article, de Radio-canada, ci-haut, mais les gobeuses que la Multinationale Tomra est en mesure de fournir;

Ici déjà je vous annonce la monté aux barricades des Centre de tris du Québec, puisque ce plastique clair (le PET) est ce qu'il y a de plus lucratif, parmi tout les produit triés qui sortent des centre de tris. Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre et bien avec ce que je viens de vous exposer Mesdames et Messieurs les Commissaires, il vous faudra aussi repenser les centre de tris du Québec, mais sincèrement je croix que cette aspect (la révision des centres de tris au Québec) est déjà envisagé par certain d'entre Vous!

Le verre à l'œil nu

Diverses spécificités du verre, de la silice, relève de ce que l'on peut en voir à l'œil nu, mais aussi de ce qui ce révèle invisible à celui-ci. À l'œil nu on le nommera : verre plat (le verre de fenestration de même que les miroirs). Ou bien, verre rond, soit tout contenant trois dimensions faites de verre. Certains recycleurs, clients des centres de tris évoqueront leurs préférences pour la couleur du verre. Mesdames, Messieurs les Commissaires, sur ce menu détail, je vous garantis que les Administrateurs des Centres de tri du Québec, savent reconnaitre la différence des couleurs du verre..!

Le verre invisible à l'œil nu

Ici je vous amène sous la loupe d'un microscope électronique. Les différenciations que je vais vous apporter, m'ont été évoqués par des collègues de travail au Laboratoire Accurassy, de Rouyn-Noranda, un laboratoire d'analyse d'échantillon de mines, mais aussi par des employés de la fonderie Glencore à Rouyn-Noranda.

La silice, le verre, au microscope est identifiable sous trois formes différentes, la forme cristalline, la forme amorphe et enfin une autre forme que l'on dira combiné tout dépendamment de son alliage avec quelconque autres composantes du tableau périodique -tableau de classement des éléments de la chimie- et qui adoptera la nouvelle identification de silicate (https://fr.wikipedia.org/wiki/Silice). Des spécificités ***du sable, de la silice***, qui fera que *le verre récupéré à recycler* sera soit accepté ou refusé selon les besoins d'un recycleur, d'un transformateur et qui jouera surement un rôle quant à l'attribution de la valeur de la consigne. (Voir, paragraphe : Les spécificités du verre)

La consigne et les spécificités du verre

Je désire vous offrir cette perspective. Identifiez, fichez -si cela n'est pas encore fait- les silices -ce minerai que l'on extrait du sol pour en produite le verre- selon leur diverses spécificités. Établissez si cette valeur de consigne lié à sa demande sur le marché ((L'offre et la demande) tout en restant dans l'admissible, le recevable!)

La micronisation

Si l'on suit l'idée contre laquelle je me défends bec et ongle, soit celle de microniser le verre, de réduire à la taille du micron, du millième de millimètre cette ressources post consommation récupéré afin d'en faire du sable à polir et/ou à décaper. On comprend que l'on vient d'oublier, de mettre de coté cet objectif clamé, de voir à la ***diminution de la consommation à la source***.

Un autre aspect de ce fait de la micronisation qui me laisse un peu perplexe. L'idée est de mettre le verre micronisé –du verre réduit à une tel petite taille qu'il en serait plus simple de parler tout bonnement de silice- dans le béton utilisé pour la confection des trottoirs, afin d'y jouer un rôle de surface d'anti dérapant. Ici je me dois de vous exposer les livres du Bureau des Normes du Québec (le BNQ) les normes du BNQ.

Le Bureau des Normes du Québec (le BNQ)

Le BNQ établis des limites, des balises, des paramètres chiffrés soient liés entre autre à la comestibilité des aliments, à l'efficacité d'un produit ou encore sur le potentiel contaminant d'un produit ou d'un élément quelconque. Des normes qui existent surement quant aux proportions de silice, à joindre au béton. Qu'il est recommandé de ne pas dépasser, pour ne pas que cette portion de silice ajouté au béton ne devienne affectée du coefficient de la contamination.
Le danger apparaît le jour ou la norme d'acceptabilité de ce produit de cet élément (établis par le BNQ), est révisée à la baisse. Du moment, l'élément, le sol ou le terrain visé est défini comme gênant pour le reste des vivants et se voit ainsi être étiqueté d'un caractère de contaminant…

Ce scénario apocalyptique est à l'égal de celui ignoré de la fibre d'amiante qui à l'époque s'avérait être un élément, un produit miracle pour son potentiel d'isolation. Jusqu'au jour où on y lia les décès de ces exploitants…

Ce produit (la fibre d'amiante) cet élément reconnu aujourd'hui comme étant un contaminant, suite à la révision à la baisse de sa norme d'utilisation du BNQ (L'interdiction pure et simple de son usage) est maintenant la cause de l'explosion des coûts de nombreux grand chantier sur l'île de Montréal. Puisque certains terrain, aujourd'hui convoités pour une construction quelconque, avait été utilisé voila plusieurs année, pour enfouir des matériaux de démolitions contenant de la non moins célèbre méconnu fibre d'amiante. Dès lors, a chaque découverte de résidus d'amiante soupçonné, des mesures extrêmes se doivent d'être prisent afin de traiter et éliminer avec la plus grande prudence possible ce gênant contaminant...

Mesdames, Messieurs les Commissaires, je vous ramène à ce verre micronisé que l'on désire utiliser comme adjuvant dans le béton à titre d'anti dérapant de surface. Le jour ou les normes d'utilisations, du BNQ, concernant la silice seront révisées à la baisse, est ce que cela signifiera que des kilomètres de trottoirs seront fiché de la notice de la contamination à la poudre de verre? Que ferons-nous?

L'élargissement de la consigne aux contenants de verre de la SAQ et d'avantage

C'est ce qui est demandé par les tenants de la consigne, qui plus est, moi-même. Je vais tout de même vous offrir de me suivre dans les détails de cet objectif, qui nous a été aussi servi par notre gouvernement lors des premiers balbutiements lié à la question de la consigne au Québec, autour des années 1996. J'y étais présent!

L'idée de la consigne était de diminuer le volume de matière résiduelle à enfouir dans les centres d'enfouissement. La récupération, le tri de ces matières résiduelles ainsi que le recyclage de ces matières résiduelles recyclables, était cette solution retenu pour y parvenir.

Il est vrai de dire que si on attribut une consigne aux contenants de la SAQ on se retrouvera avec beaucoup moins de verre à conduire vers les sites d'enfouissements, et si on incluait dans cet élargissement de la consigne des contenants de verre, de la SAQ, tout ce qui se révèle être constitué de verre, de silice :

- La verrerie de laboratoire;
- La verrerie résidentielle;
- Le pot de marinades;
- Les bouteilles de vin, de spiritueux, de fort etc.;
- La bouteille d'après-rasage;
- La bouteille de parfum;
- Le miroir
- Les thermoplastes (fenestration);
- Le chandelier;
- Le lustre;
- Le bol à punch;
- etc.

Mesdames, Messieurs les Commissaires, êtes-vous d'accord avec moi que cet objectifs de voir diminuer la masse de matières résiduelles à enfouir serait qualifié de succès advenant une consigne élargi à chacun de ces items constitué de verre, de silice mentionnés ici haut. À cet objectif atteint, s'ajouterait cet autre objectif atteint avec brio soit celle de la ***diminution de la consommation, de la silice, à la source.*** Et que dire de l'expansion des volumes de verre, de silice à recycler qui serait à ce moment observé

Les tenants de la non-consigne du verre, de la micronisation du verre, évoquent l'événement d'y il y a une vingtaine d'années lorsque la province de Québec s'est retrouvé avec une masse inimaginable de verre sur les bras. Il a fallu y dépenser des sommes importantes afin de se départir de tout ce verre accumulé ici et là au Québec.

C’est le scénario que les tenants de la non consigne évoquent, à titre de principale argument pour justifier le fait d’avoir une multitude de clients prêt à acheter du verre post-consommation. L’important volume, de verre récupéré à recycler, dont à besoin la Fonderie Owens Illinois, ne semble point les rejoindre, puisqu’ils se disent encore qu’avec de multiples acheteurs de verre post-consommation, on ne revivra plus cet envahissement du verre connu par le passé. Cependant, ces tenants de la non-consigne ne portent point attentions aux notions évoquées par nos gouvernements soit :

- La diminution des émissions des gaz à effet de serre
- La diminution de la consommation à la source

Les enjeux psycho sociaux de l’élargissement la consigne

J’ai personnellement contacté L’ordres de Psychiatres du Québec ainsi que l’Ordre des psychologues du Québec. Je leur demandais de démontrer leurs appui au mouvement pro-consigne, mais en vains sans retour. Mon but était, de part leurs connaissances professionnelles, de les savoir aduler votre optique quant à l’élargissement de la consigne aux contenants de la SAQ et d’avantage. Je leurs demandais de décrire tout les biens fait Psychologiques (appartenance, l’estime de sois, la confiance) qu’il est possible de développer, de ressentir, chez la personne qui s’adonne à cette pratique de recueillir les contenants consignés. Le tout est resté lettre morte. Je désirais vous amener un argument de taille en contre partie de l’optique de la micronisation du verre -récupéré et non recyclé- qui est aussi en devenir. J’imagine que si cette même requête était de nouveau adressée à ces deux mêmes Ordres et signé de l’un et/ou de l’une d’entre vous, l’équation en serait possiblement différente, du moins, j’ose espérer!

J’avais aussi attiré leurs attentions sur le fait d'une personne aux prises avec une problématique d'adaptation social (les marginaux) des personnes dont les employeurs se refusent de conserver dans leurs rangs, mais qui se doivent quand même de payer leurs coûts de la vie! Un coût de la vie que cette identifié(es) de marginal(es) se voit la capacité d’assumer, en recueillant des contenants consignés!

La Coop des Valoristes de Montréal

Depuis quelques années, à Montréal, il est question des itinérants qui ont reçu officiellement le titre d'êtres des *Valoristes*, à l’image des Valoristes qui existes en Colombie Britannique, Les Valoristes de Montréal, se sont regroupé(es) en ***la Coop des Valoristes*** à Montréal. Tout en déambulant dans la grande ville de Montréal, Les Valoristes ramassent les contenants consignés abandonnés ici et là par la population.

Un titre que se prête depuis, étudiants et moins bien nantis, à la recherche de deniers pour les fins de mois plus difficile. Il y a même été calculé, qu'un bon Valoriste, un bon cueilleur de contenants consignés, était en mesure d'accumuler un montant de l'ordre de $200 à $300 par mois.

Que ce doit être ***Valorisant*** pour ces itinérants devenus des Membres de la COOP des Valoristes et rassurants pour les étudiants qui à la fin du mois n'ont point un rond..., un sous... Pour se payer un pain et un pot de beurre de peanuts, de pouvoir se dire :

> « Je vais aller me ramasser quelques contenants consignés et je vais être bon pour passer au dépanneur du coin après! »

Et pour les Valoristes, de se dire :

> « Je vais pouvoir manger quelque repas chaud ce mois ci...! »